
Tragiques inondations varoises : les mutuelles du GEMA facilitent les démarches des sinistrés, accélèrent les règlements et prennent en charge les frais de relogement.

Le département du Var a été touché par des inondations aux dramatiques conséquences humaines et matérielles. Très mobilisées sur le terrain, les mutuelles d'assurance du GEMA ont unanimement et immédiatement renouvelé les mesures exceptionnelles qui avaient été particulièrement appréciées des victimes de la tempête Xynthia. Par ailleurs, les coordinateurs départementaux du GEMA sont sur place et se tiennent à la disposition des cellules de crise des préfectures.

Simplification des démarches et accélération des règlements

Les assureurs mutualistes s'engagent à informer au mieux les sinistrés grâce à leur présence sur le terrain et aux accueils téléphoniques renforcés.

Les déclarations de sinistres peuvent être faites par tout moyen : téléphone, lettre simple, visite...

Les déclarations peuvent être faites jusqu'au 31 juillet, bien au-delà des 5 ou 10 jours contractuellement ou légalement prévus.

Les règlements se feront dans les 15 jours suivant la réception des justificatifs ou des rapports d'expertise

Mesures exceptionnelles, prise en charge du relogement des sinistrés

Les mutuelles du GEMA prendront en charge, sur justificatif, les frais de relogement pendant 6 mois pour les sinistrés contraints de quitter leur résidence principale.

Les sociétaires bénéficieront d'avances sur indemnisation, avec une attention toute particulière pour les personnes en grande difficulté.

D'autres mesures exceptionnelles supplémentaires peuvent être prises individuellement par les adhérents du GEMA : nous invitons chaque sociétaire à faire le point avec sa mutuelle.

En savoir plus : www.gema.fr

Syndicat professionnel, le GEMA représente les groupes et mutuelles suivants qui assurent collectivement plus d'une voiture de particuliers sur deux et deux habitations de particuliers sur trois :

groupe AGPM Assurances, Altima Assurances, AMDM, AMF Mutuelle, Ethias AAM Droit commun, GCE Assurances IARD, groupe GMF, groupe IMA, groupe Maaf, groupe Macif, groupe MAE, groupe Maif, MAPA-Mutuelle d'assurance, groupe Matmut, MFA, MISPM, Monceau Assurances, Natixis Assurances, Smacl Assurances, le Sou médical, Usu.

Contact presse
Nathalie Irisson
01 53 04 16 21
nathalie.irisson@gema.fr